

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1472, autorisant M. Mohamed Hanif Abdoukader de nationalité éthiopienne, à acquérir un immeuble à Ambouli

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
7 décembre 1963

Numéro JO
n° 12 du 31/12/1963

Date du numéro
31 décembre 1963

TEXTE INTÉGRAL

M. Mohamed Hanif Abdoukader, commerçant, de nationalité éthiopienne, demeurant à Djibouti, est autorisé à acquérir un immeuble sis à Ambouli et immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 345 au nom des héritiers de Mohamed Omar Bazara.